

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 270 /DGD/DU 29 OCT 2015
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Procuration de signature

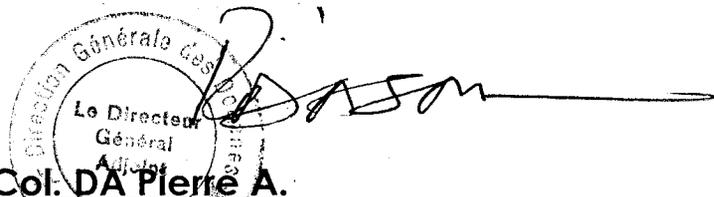
Réf. : Courrier MOVIS SN/ N°02210/2015
du 22 octobre 2015

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément à la correspondance visée en référence, **Monsieur GOZE ZAKE JOSEPH**, Chef de Service Transit Import – Export Aérien dont la procuration et le spécimen de signature sont joints en annexes, est habilité à représenter la société **MOVIS Côte d'Ivoire**.

Par conséquent, il a mandat pour répondre aux convocations et signer, au nom et pour le compte de ladite société, tous les documents liés aux procédures de dédouanement.

J'invite en conséquence tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P.O LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT


Col. DA Pierre A.

Côte d'Ivoire

MOVIS

GEODIS SIVOM LOGISTICS

